

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BIDART
(N° 240408-05)**

SÉANCE DU 8 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt quatre et le huit du mois d'avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le deux avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS	ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR	ABSENTS EXCUSÉS	SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Marc CAMPANDEGUI, Mabel ETCHEMENDY, Gérard GOYA, Christine CAYZAC, Claire MARJAK, Adjoins au Maire, Christian BORDENAVE, Christine CALEN, Jean-Philippe OUSTALET, Sophie VALDAYRON, Pierre ESPILONDO, Pantxo ITHURRIA, Alexandra BOUR, Pierre DAGOIS, Éric IRASTORZA Fabienne LAUTIER-ROY, Amaia ETCHELECOU, Laurent BRIAULT, Manu PORTET, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON, Jeanne DUBOIS.	Francis TAMBOURINDEGUY ayant donné pouvoir à Maryse SANPONS, Florence POEYUSAN ayant donné pouvoir Mabel ETCHEMENDY, Sophie DUFLET ayant donné pouvoir à Alexandra BOUR, Stéphanie MICHEL ayant donné pouvoir à Amaia ETCHELECOU	Michel LAMARQUE	Amaia ETCHELECOU

OBJET :

BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un Président autre que Monsieur le Maire pour présider au vote des comptes administratifs,
Vu l'article L.2121-31 du CGCT relatif à l'adoption des comptes administratifs,
Vu le vote du compte de gestion,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Il est présenté les éléments suivants :

L'exercice se clôture avec un résultat de 5 743 K€ en fonctionnement et de – 2 217 K€ en investissement.

I – Section fonctionnement

L'excédent annuel atteint 2 472 K€ auquel il convient d'ajouter le résultat 2022 reporté. L'excédent global de fonctionnement arrive à 5 743 K€, qui sera à affecter.

a) les recettes réelles de fonctionnement

Chapitres	Compte admin 2022	Budget 2023	Compte admin 2023	% réal.2023
013 – Atténuations de charges	28 010	48 000	63 272	132 %
70 – Produit des services	1 814 945	2 019 700	2 077 558	103 %
73 – Impôts	1 958 787	1 958 851	1 958 851	100 %

731 – Impôts locaux	7 640 454	7 651 867	7 806 190	102 %
74 – Participations reçues	1 079 663	942 779	1 049 368	111 %
75 – Produits de gestion courante	494 996	535 000	533 725	100 %
76 – produits financiers	33	29	66	ns
77 – Produits exceptionnels	1 000	22 500	21 500	95 %
78 – reprises sur prov.	5 207		2 031	ns
Total recettes réelles	13 023 095	13 178 726	13 512 561	102 %
042 – Opérations d'ordre	77 733	80 000	78 540	ns
002 – Report résultat N-1	3 026 856	3 270 932	3 270 932	ns
Total recettes de fonctionnement	16 127 682	16 529 658	16 862 033	ns

Les recettes réelles atteignent 13 513 K€. Elles sont supérieures à nos prévisions de 334 K€ soit +2,5 %.

Les chapitres 73 et 731 des impôts et taxes représentent 72 % des recettes, soit 9 765 K€.

- Les impôts locaux ont progressé de 419 K€ par rapport à 2022 sous l'effet de l'augmentation des bases fiscales de +7,1 % (revalorisation exceptionnelle due à l'inflation).
- Les droits de mutations (DMTO), en revanche, ont diminué de 437 K€. Ils atteignent 899 K€ contre 1 000 K€ prévus au budget. La baisse entre 2022 et 2023 est donc de -32,7 %.
- La taxe de séjour a été plus dynamique en passant de 634 K€ à 703 K€ (+69 K€).
- La taxe communale sur la consommation finale d'électricité a fortement progressé de +72 K€ (235 K€ 2022 à 307 K€ cette année). Cette évolution s'explique par la réforme de l'encaissement de cette taxe, car depuis cette année, l'État reverse aux communes la taxe en fonction du montant 2022 en y appliquant un coefficient d'inflation.

Le chapitre 70 Produit des services atteint 2 077 K€ (15 % des recettes de fonctionnement), il progresse de 262 K€.

- Cantine-ALSH-Jeunesse : 914 K€ soit + 66 K€ par rapport à 2022 ;
- Occupation du Domaine Public (école de surf, terrasses) : 143 K€ soit +68 K€ par rapport à 2022 sous l'effet de la régularisation des conventions des écoles de surf ;
- Politique de stationnement : 761 K€ soit +95 K€ par rapport à 2022 ;
- Autres (mise à disposition, recette des spectacles, locations, ...) : 273 K€ soit +33 K€

Le chapitre 74 des dotations et participations atteint 1049 K€ et baisse légèrement par rapport à l'exercice précédent de 31 K€. Il faut préciser que la Caisse d'allocations familiales verse dorénavant une aide directement aux structures de petites enfance, alors que nous la percevions les années précédentes.

Le chapitre 75 enregistrant les loyers atteint 534 K€ et progresse de 39 K€.

Le Chapitre 013 des atténuations de charges présente les remboursements d'indemnités journalières : 68 K€. Il augmente de 35 K€ par rapport à 2022.

b) Les dépenses réelles de fonctionnement

Chapitres	Compte admin 2022	Budget 2023	Compte admin 2023	% réal.2023
011 – Charges à caract. général	3 140 873	3 742 820	3 481 392	93 %
012 – Frais de personnel	5 629 669	5 918 000	5 887 260	99 %
014 – Atténuations de produits	155 056	184 650	184 428	100 %
65 – Autres charges courantes	820 865	945 500	870 833	92 %
66 – Frais financiers	177 967	192 800	187 553	97 %
67 – Charges exceptionnelles	12 667	10 000	1 131	11 %
68 – Dotations et provisions	6 219	10 000	-	-
Total charges réelles	9 943 316	11 003 770	10 612 597	96 %
023 – Virt à la section invest		4 804 388	-	ns
042 – Opérations d'ordre	487 234	721 500	506 895	ns
Total charges de fonctionnement	10 430 550	16 529 658	11 119 492	ns

Le niveau des dépenses s'établit à 10 613 K€ soit 96,5 % du budget prévisionnel.

Le chapitre 012 des frais de personnel représente 55,5 % des charges de fonctionnement. Il progresse de 257 K€ par rapport à 2022. Les mesures de soutien du pouvoir d'achat (augmentation du point d'indice, révision des grilles des agents de catégorie C, et prime pouvoir d'achat) ainsi que trois recrutements à la police municipale, à la bibliothèque et à l'office de tourisme expliquent cette augmentation.

Le chapitre 011 des charges courantes représentant 32,8 % des charges de fonctionnement. Ce poste s'affiche en progression par rapport à 2022 de 340 K€. Cela s'explique essentiellement par l'augmentation des frais des fluides (électricité-gaz) pour +168 K€, des denrées alimentaires + 68 K€, l'entretien des locaux +33 K€.

Le chapitre 65 des autres charges de gestion correspond notamment aux subventions et participation pour 871 K€, soit 4,8 % des charges. Les subventions aux associations sont restées stables. Elles représentent 49 K€. La commune a davantage soutenu l'action du CCAS (+43 K€). Il convient également de noter les +65 K pour financer la navette estivale.

Les autres chapitres représentent moins de 5 % des dépenses. Ils comprennent les atténuations de recettes avec le prélèvement SRU pour 86 K€ (17,86 % de logements sociaux) contre 90 K€ en 2022, le reversement de la taxe de séjour au Département pour 58 K€, et un remboursement de majoration des taxes d'habitations pour 40 K€.

Le chapitre des frais financiers s'élève à 187 K€.

Les recettes réelles atteignent 13,5 M€ et les dépenses réelles 10,6 M€. L'épargne brute se situe donc à 2,9 M€ soit 21,5 % des recettes réelles.

II – Section Investissement

La section termine l'année avec un déficit de 2 217 K€ auquel il convient d'ajouter les restes à réaliser de 1 064 K€ (1 375 K€ en dépenses et 311 K€ en recette). Il est rappelé que ce « déficit » ou plus précisément ce besoin de financement est normal, et qu'il est compensé par l'excédent de la section fonctionnement.

a) Les recettes d'investissement

Chapitres	Compte admin 2022	Budget 2023	Compte admin 2023	Restes à réal.	% réal.2023
10 – Réserves	1 905 318	3 327 814	3 370 835	-	-
13 – Subventions	104 193	1 304 966	1 781 693	302 666	160 %
16 – Emprunts	-	500 000	-	-	-
024 – Cessions d'immob		-16 500	-		-
Total recettes réelles d'invest	2 009 511	5 116 280	5 152 528	302 666	-
45 – Opérations ppur compte de tiers	1 125	7 875	-	7 875	-
021 – Virt section fonct	-	4 804 388	-		-
040 – Opérations d'ordre	487 234	724 500	506 895		-
041 – Opérations d'ordre	18 390	50 000	3 538		-
Total recettes d'invest	2 516 260	10 700 043	5 662 961	310 541	-

Les recettes d'investissement réelles atteignent 5 152K€.

Elles se composent de 2 426K€ de reprise des résultats de 2022 et de 2 726 K€ de recettes nouvelles :

- 479 K€ de FCTVA ;
- 390 K€ de taxe d'aménagement ;
- 75 K€ de mécénat ;
- 1 782 K€ de subventions.

b) Les dépenses d'investissement

Chapitres	Compte admin 2022	Budget 2023	Compte admin 2023	Restes à réal.	% réal.2023
16 - Emprunts	914 941	808 250	799 937		99 %
20 – Immob incorp	235 598	1 042 183	250 464	330 406	56 %
204 – Subventions d'équip.		53 500	15 632	30 510	86 %
21 – Immob corporelles	464 978	2 318 271	1 901 195	224 475	92 %
23 – Immob en cours	2 649 273	4 038 299	2 520 947	789 182	82 %
26 – Immob financières	500	-			-
27 – Autres immob financières	175 356	146 750	146 740		99 %
Total dépenses réelles d'invest	4 440 646	8 407 252	5 634 915	1 374 552	83 %
45 – Opérations ppur compte de tiers	23 321	2 565	2565		-
040 – Opérations d'ordre	77 733	80 000	78 540		-
041 – Opérations d'ordre	18 390	50 000	3 538		-
001 – report résultat N-1	116 397	2 160 227	2 160 227		-
Total dépenses d'invest	4 676 487	10 700 044	7 879 785	1 374 552	-

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 5 635K€ mandatés et 1 375 K€ de restes à réaliser.

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement est de 81% des crédits en prenant en compte les restes à réaliser.

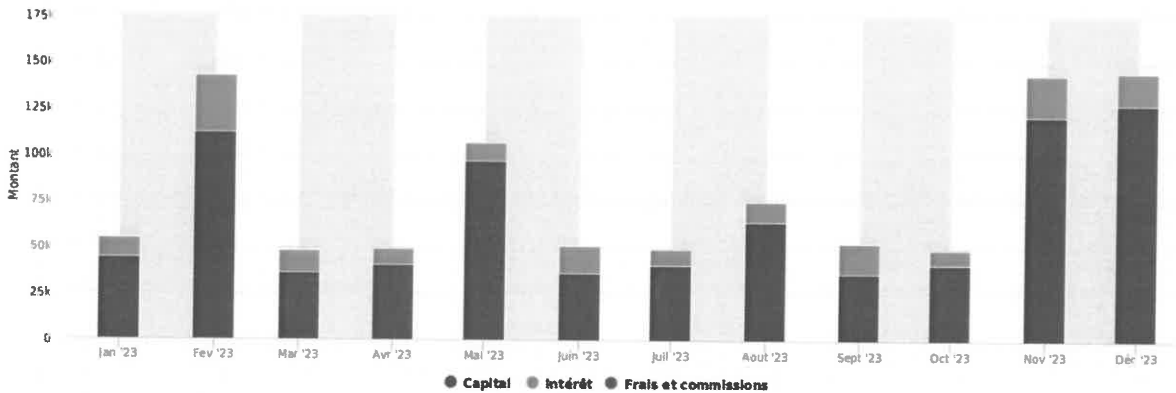
- les dépenses relatives aux projets structurants atteignent 3 819 K€ dont 885 K€ de restes à réaliser :
 - Secteur Horizon 3 Couronnes : 675 K€ (dont 270 K€ de restes à réaliser) ;
 - Renaturation Plage du Centre : 600 K€ (dont 79 K€ de restes à réaliser) ;
 - Réserves foncières : 590 K€ (dont 123 K€ de restes à réaliser) ;
 - mobilités actives : 453 K€ (dont 59 K€ de restes à réaliser) ;
 - Aménagement vallée Uhabia : 380 K€ (dont 243 K€ de restes à réaliser)
 - Aménagement Gidalekua : 350 K€ (dont 46 K€ de restes à réaliser)
 - Extension Beheria : 280 K€
 - Secteur Source Royales : 263 K€ (dont 52 K€ de restes à réaliser) ;
 - Sécurisation : 203 K€ (dont 2 K€ de restes à réaliser) ;
 - Extension Kirolak : 25 K€ (dont 14 K€ de restes à réaliser)
- les dépenses liées au bâtiment : 1 121 K€ dont 366 K€ de restes à réaliser, avec la toiture d'Atherbea, le stade, les systèmes de chauffage et ventilations des bâtiments, la cuisine centrale ;
- la voirie pour 545 K€ dont 37 K€ de restes à réaliser avec le renforcement de la rue Ttalienea, la reprise de voiries pour les containers d'ordures ménagères, et le confortement d'ouvrages tels que le pont de Bassilour.
- les autres aménagements extérieurs (littoral, éclairage public) 203 K€ dont 57 K€ de restes à réaliser.
- Et les autres dépenses d'investissement comme les matériels techniques, véhicules, matériels informatiques, mobiliers, etc. pour 374 K€ dont 29 K€ de restes à réaliser.

Il convient aussi d'enregistrer 147 K€ de portage foncier selon les conventions EPFL.

c) La dette

Au 31 décembre, l'encours d'emprunt comprend 15 contrats et s'établit à 5 862 K€.

Le profil de remboursement est le suivant :



L'encours de dette de la commune est « sûr » avec 76 % d'emprunts à taux fixe. Quant aux emprunts à taux variable, l'index de référence est l'Euribor.

Même si le budget 2023 prévoyait un recours à l'emprunt, les résultats 2023 ont permis de ne pas emprunter. La commune a donc continué à se désendetter.

Conclusion :

Dans un contexte de forte inflation et de ralentissement du marché immobilier, la commune a pu maintenir une épargne brute de 2,9 M€. Elle peut donc continuer à investir, sans emprunter. Cela permet d'améliorer la situation financière avec un ratio de désendettement de 2 années (contre 2,2 années l'année dernière).

Après en avoir débattu, il sera désigné un Président.

Où l'exposé de Monsieur le Président désigné, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le compte administratif présenté ci-dessus.

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le 12.04.2024
et publication ou notification du 15.04.2024

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI